

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif 2S – 2C



Fédération sportive des écoles primaires publiques au sein d'un grand mouvement d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement, l'USEP a souhaité prendre toute sa place dans la mise en œuvre du dispositif 2S-2C, notamment par sa présence dans les groupes d'appui départementaux coordonnant le dispositif.

2S-2C est un dispositif d'urgence visant à permettre à un maximum d'élèves de retrouver le chemin de l'école. Chacun en comprend le caractère exceptionnel et l'USEP continue ainsi à assumer, dans ce contexte inédit, son rôle d'interface entre l'école et le monde sportif.

Parce que l'USEP promeut, prolonge et protège l'école publique, elle défend la place des disciplines essentielles que sont l'EPS, les enseignements artistiques et l'enseignement moral et civique. Elle considère que le dispositif 2S-2C n'a pas vocation à venir, de manière pérenne, se substituer aux enseignements scolaires.

Pour autant, dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire et du retour massif des élèves à l'école, l'USEP poursuivra sa réflexion sur les nouvelles modalités que pourrait prendre l'action éducative complémentaire de l'école, qui contribue à la réussite scolaire et à l'épanouissement de chaque enfant.

USEP

3, rue Juliette Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire